

PAR COURRIEL

Le 25 novembre 2009

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement des
sols contaminés à Mascouche, réponse de la DSPE à la question du
BAPE**

Madame,

Dans votre lettre datée du 18 novembre 2009, la commission du BAPE chargée de l'examen du « Projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche » pose la question suivante :

- Dans une lettre datée du 29 juillet 2008 (document déposé PR6, note # ²), un représentant de votre ministère adressait plusieurs questions à propos de la première version de l'étude d'impact d'Écolosol. Depuis, le promoteur a fourni deux séries de réponses, en octobre 2008 et janvier 2009 (documents PR5.2 et PR5.3.1). Les réponses transmises par Écolosol sont-elles satisfaisantes d'un point de vue de santé publique ?

La Direction de la santé publique et d'évaluation de Lanaudière a, dans sa lettre du 1^{er} décembre 2008 transmise au MSSS, jugé que les réponses du promoteur étaient recevables. Nous réitérons donc cette position à l'effet que ces réponses demeurent satisfaisantes.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations les meilleures.

D^{re} Muriel Lafarge
Médecin-Conseil en santé environnementale
Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière

ML/cr